



L'an deux mil seize, le Mardi 23 février, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur DUMONT Pierre-Henri, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

DUMONT Pierre-Henri, LEFEBVRE Raymond, DESEIGNE Véronique, BIOUSSE Régis, WACHEUX Annette, JAMPY Isabelle, COUPE Olivier, MERCIER Sabrina, LAMBLIN Richard, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, MAGNIER Renée, FLUHR Caroline, COURTOIS Thierry, GEISLER Maryse, LENGLIN Daniel, WILLAUME Quentin, FIOLET EVELYNE, FOURNIER Annick, MASSET Christian, DELCROIX Nathalie, BOUCHEL William, BRANLY Sandrine, CARBONNIER Thérèse.

Étaient Excusés :

LEGROS Marc	(Pouvoir Régis BIOUSSE)
NOËL Corinne	(Pouvoir Véronique DESEIGNE)
PILLE Robert	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
GATEL Renée	(Pouvoir Isabelle JAMPY)
EMILE Bernard	(Pouvoir Annick FOURNIER)

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

Il convient de désigner le secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner monsieur Quentin Willaume, secrétaire.

ADOpte A l'UNANIMITE

INFORMATIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour une demande de subvention : en effet, suite à son entretien avec le nouveau Sous-Préfet de Calais, monsieur Vincent BERTON, ce jeudi 18 février 2016, il s'avère que les travaux pour la place de l'Europe pourraient être subventionnés par les fonds spéciaux débloqués par le gouvernement en faveur de l'investissement.

ADOpte A l'UNANIMITE

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du Mardi 12 janvier 2016

ADOpte A l'UNANIMITE

2 – ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Débat D'orientation Budgétaire 2016

Avant de passer la parole à monsieur Raymond Lefebvre, 1^{er} Adjoint en charge des finances, monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les orientations générales que les élus se sont fixés depuis leur arrivée :

- *Maîtrise des dépenses de fonctionnement*
- *Optimisation des recettes*
- *Limitation du recours à l'emprunt afin de diminuer l'encours de la dette communale*
- *Des investissements raisonnés n'induisant pas de frais de fonctionnement insupportables pour la commune*
- *Rendre un pouvoir d'achat grâce à la diminution du taux de la taxe d'habitation*
- *Des projets et politiques publiques innovantes qui touchent l'ensemble de la population*
- *Une communication qui s'adresse au plus grand nombre*
- *Une co-construction des projets entre élus et citoyens, avec des citoyens non plus simplement consommateurs mais qui deviennent acteurs.*
- *Une attention accrue pour les plus faibles en remettant le principe de justice sociale au cœur de nos projets*
- *Une égale considération entre tous, quels que soient leurs quartiers, leur âge, leur sexe, leur opinion.*

« L'année 2016 sera dans cette droite ligne de nos engagements pris depuis 2 ans. Ces engagements ont déjà générés des résultats très positifs, comme en témoigne l'excédent que nous avons réussi à dégager en 2015, plus de 2,3 millions d'euros alors qu'il n'était que de 742 000 euros en 2013. Cet excédent nous permet d'envisager un programme d'investissement ambitieux pour 2016, sans aucun recours à l'emprunt.

Nous poursuivrons ainsi notre désendettement, l'encours de notre dette se situera fin 2016 aux alentours de 6,7 millions d'euros alors qu'il était de 8,1 million fin 2013, soit une baisse de 17 % en 3 ans.

Comme la dette, le taux et la taxe d'habitation continueront de baisser. Nous proposerons un taux de 19,50 % pour 2016. Pour rappel, il était de 20,89 % à notre arrivée, ce qui représente une baisse de 6,6 % en 3 ans. A ce rythme notre promesse d'une baisse de 10 % sur la durée du mandat sera atteinte dès 2018.

Comme vous avez pu le constater à la lecture des documents transmis, et, pour la première fois dans le cadre de nos débats d'orientations budgétaires, une analyse prospective a été réalisée sur 5 ans. Il s'agit là, dans le cadre du respect des orientations budgétaires que nous nous sommes fixées, d'établir notre feuille de route budgétaire, de déterminer un niveau d'investissement raisonnable permettant de conserver une situation saine des finances de la commune à un horizon 2020.

Si, pour 2016, le budget de la commune sera à nouveau un budget maîtrisé, ce budget reprendra cependant bon nombre de nouvelles actions au bénéfice de la population, ce budget sera la traduction de notre volonté d'égalité, de solidarité, de Co-construction.

Nous vous proposerons de mettre en adéquation notre dynamisme démographique avec nos services à la population. Ce sera le cas pour nos tout petits avec l'extension de la capacité d'accueil des Petits Meuniers, la création d'un jardin d'enfants, mais aussi, par l'extension du restaurant scolaire de l'école des Hautes Communes afin de répondre à l'accroissement continu des enfants fréquentant ce restaurant.

Nous aiderons nos jeunes très éloignés de l'emploi en leur donnant une première opportunité de travail afin de leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle.

Pour les jeunes toujours, en partenariat avec les auto-écoles Marckoises, nous cofinancerons une partie de leur permis de conduire, conscient que l'absence de mobilité est un frein certain à l'ouverture sur le monde et à l'obtention d'un 1^{er} emploi.

Cet investissement dans l'avenir exigera de leur part un engagement citoyen. En effet, tant pour ce dispositif que pour l'épicerie solidaire par exemple, nous mettrons en œuvre le « donnant donnant », offrant aux bénéficiaires de ces services une opportunité de s'investir dans la vie de notre Cité.

Nous favoriserons l'accession à la propriété de jeunes couples sur le secteur du centre-ville, afin de redynamiser celui-ci et de préserver le maintien de nos services publics.

Le programme d'investissement sera élaboré également à partir de ces orientations. Nous continuerons à maintenir et embellir notre patrimoine comme la rénovation de l'église des Hemmes, mais aussi nos interventions sur les différents bâtiments scolaires.

Nous poursuivrons notre effort sur les voiries, effort qui concernera l'ensemble des secteurs de la commune, que ce soit à Marck centre, avec par exemple la rue des Cyprès, les trottoirs de la rue François Mitterrand, que dans nos hameaux avec l'aménagement des impasses des Hemmes et du Fort Vert et la réfection de la rue Jean Bart. Des caméras de vidéos surveillance seront progressivement mises en place afin de renforcer la sécurité tant de nos bâtiments que de nos espaces publics.

Un budget participatif est d'ores et déjà proposé afin de permettre à nos habitants de s'investir encore plus pour notre commune en imaginant des futurs investissements d'intérêt général.

Les grandes lignes du DOB étant tracées, je passe maintenant la parole à monsieur Raymond Lefebvre, 1^{er} Adjoint, afin qu'il entre plus encore dans le détail.

Je vous remercie. »

Intervention de monsieur Raymond Lefebvre :

« Pour mémoire, je vous rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a été rendu obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants par la loi du 6 février 1992. Même s'il n'a pas un caractère décisionnel, le Débat permet de présenter les orientations qui préfigurent les priorités, qui seront affichées dans le Budget, d'informer sur la situation financière de la Commune et de fournir des éléments d'analyse rétrospective et si possible prospective.

Sur le plan formel, les informations présentées dans le document, visent à satisfaire les exigences de la réglementation.

***La 1^{ère} Partie (pages 3 à 6)** présente une **rétrospective des comptes administratifs simplifiés de 2010 à 2015**. Pour cette dernière année les chiffres ne sont pas définitifs. Les chiffres de 2015 seront examinés dans le détail lors du vote du compte administratif qui précédera le vote du budget.*

Cependant, d'ores et déjà je peux annoncer que le bilan de l'année 2015 est très positif. Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 1 974 126,28 € ainsi que le résultat d'investissement de 338 413,88 €. Le résultat global est donc de 2 312 540,16 €, soit une hausse d'environ 154 000€ par rapport à 2014. Ces montants ne sont toutefois pas définitifs.

La 2^{ème} Partie (pages 7 à 12) présente une analyse **financière rétrospective de 2010 à 2015**.

Quelques remarques :

1) Autofinancement

L'Epargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) qui est, schématiquement l'excédent entre les recettes et les dépenses permet largement de couvrir le remboursement de la dette. Sur la période, elle est restée globalement stable, oscillant entre 1,1 et 1,9 millions. L'Epargne disponible ou « autofinancement net » représente l'autofinancement disponible après avoir remboursé l'annuité en capital de dette. Il reste lui aussi positif et oscille entre 1,05 et 1,3 million. Après une période de constante diminution entre 2011 et 2013, on constate un redressement important en 2014, à la faveur de recettes de fonctionnement supplémentaires, notamment la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), mais également grâce aux dispositions prises pour réduire les dépenses de fonctionnement. Cette tendance s'est confirmée en 2015.

2) Evolution des recettes de fonctionnement

Nos recettes ont encore cette année enregistré une évolution favorable. A cela plusieurs explications :

- Une légère progression des recettes fiscales : + 1,3 %
- La baisse de la DGF (Dotation Globale Forfaitaire) liée à la contribution de la commune au redressement des comptes publics (près de 160 000 €) a été compensée par la hausse de la DSU liée en partie à l'augmentation de la population.
- La commune a perçu en 2015 161 000 € au titre du fonds départemental de taxe professionnelle
- Est comptabilisé désormais en recettes le remboursement par le CCAS des salaires du personnel qui lui est mis à disposition par la ville (opération qui s'équilibre par le versement d'une subvention du même montant) : 188 000 € ont été facturés à ce titre en 2015.

La hausse de ces recettes représente ainsi + 5,80 % (+ 3,90 % si l'on y déduit le remboursement par le CCAS).

3) Evolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de + 6,71 % en 2015 (+ 4,38 % si l'on ne prend pas en compte le versement au CCAS d'une subvention pour lui permettre de rembourser à la ville les salaires des agents qu'elle lui met à disposition (188 000 €).

Les dépenses de gestion sont restées quasiment stables (2,072 M€ pour le chapitre 011 en 2015 ; 2,070 M€ en 2014).

La hausse est essentiellement imputable aux dépenses de personnel. Les charges de personnel qui représentent environ 57 % du total ont progressé d'environ 7,27 %. En page 11, les documents représentent l'évolution des charges et des effectifs calculés

en ETP (Equivalent Temps Plein). La hausse des effectifs est en lien avec la mise en service de la police municipale, de l'augmentation de l'amplitude d'ouverture des ALSH, des surcouts induits par le remplacement d'agents en congé maternité ou maladie.

Les intérêts de la dette ont légèrement baissé du fait d'un recours limité à l'emprunt en 2014 et 2015.

4) Evolution de la dette

En page 12 est reprise une évolution comparée des dépenses d'équipement et des emprunts contractés.

La capacité de désendettement de la commune est, au 31 décembre 2015, de 3,78 années. L'encours de la dette s'élève à 7,356 millions d'euros. Pour rappel, cette capacité était fin 2013 de 6,54 années pour un encours de la dette de 8,114 M €.

La 3^{ème} Partie (pages 14 à 16) présente, graphiques à l'appui, une **rétrospective de l'évolution de la fiscalité directe**, notamment des bases, des taux et des produits des 3 taxes « ménage ». Le tableau - **page 14** – positionne les taux communaux de Marck, par rapport aux moyennes Départementale, Régionale et Nationale des villes de 5 à 10 000 habitants jusque 2011. A partir de 2012, la comparaison est présentée par rapport aux villes de 10 à 20 000 habitants. Engagée en 2014 la baisse du taux de taxe d'habitation s'est poursuivie en 2015, ce taux ayant été ramené en dessous des 20 %, ce qui représente une baisse de 4,40 % en deux ans.

Le dynamisme des bases reste important. Ainsi les bases de Taxe d'habitation et de Foncier bâti ont enregistré une hausse de près de 4,40 % pour la TH, de 3,70 % pour le foncier bâti.

Page 16, l'effort fiscal constate « le poids des impôts » (TH + TF + TFB + TEOM) qui pèse sur les ménages Marckois par rapport aux ménages des autres communes de France. Plus on s'éloigne de 1, plus l'effort est important. Le potentiel financier mesure « la richesse » de la commune. On constate que Marck est largement « moins riche » que la moyenne des communes. A partir de 2014 la comparaison est faite sur les villes de 10 à 20 000 habitants.

La 4^{ème} Partie (pages 17 à 19) présente les résultats comptables de l'année 2015 L'examen détaillé des comptes 2015 sera effectué lors de la présentation du Compte Administratif lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

La 5^{ème} Partie (pages 20 à 22) présente les orientations du budget 2016.

Les estimations du budget 2016 sont établies en prenant en compte les orientations du gouvernement et leurs conséquences, notamment, en ce qui concerne la baisse des dotations aux collectivités locales. Les recettes ont donc été évaluées avec prudence.

En ce qui concerne les dépenses, dans ce contexte difficile, les estimations ont été faites avec rigueur et dans l'objectif d'une recherche systématique des économies de gestion. Les besoins des services mais aussi la mise en œuvre de nouveaux services ont, néanmoins, été pris en compte.

Le programme d'investissement sera défini selon les principes suivants :

- Diminuer l'endettement de la commune

- Privilégier les investissements non générateurs de frais de fonctionnement supplémentaires

- Cibler les investissements indispensables et raisonnables

En ce qui concerne **la section de fonctionnement** :

Les dépenses :

Globalement l'évolution des prévisions de **dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2015** est de 2 %. Ce budget prend notamment en compte les nouvelles actions que nous entendons mettre en œuvre en 2016 :

- Nouveaux services pour la petite enfance : extension du multi-accueil, création d'un jardin d'enfants et d'un poste de coordinateur petite enfance à mi-temps, services soutenus de façon importante par la CAF
- Aide apportée aux jeunes pour le permis de conduire
- Aide aux jeunes pour leur insertion professionnelle
- Aide à l'accèsion à la propriété
- Développement des ateliers en direction du public relevant du RSA, ateliers soutenus par le Département et l'Europe, ateliers s'inscrivant dans la politique de « donnant donnant » que nous souhaitons mettre en œuvre à l'épicerie solidaire

Compte-tenu de ce qui précède, l'autofinancement prévisionnel (023), qui représente l'excédent de recettes sur les dépenses budgétées qui peut être affecté au financement des dépenses d'investissement, devrait se situer à environ 1 175 000 € (soit une hausse de 229 000 € par rapport au BP 2014), ce qui démontre la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour favoriser l'autofinancement des investissements.

Les recettes de fonctionnement :

L'excédent de 2015 qui devrait être reporté pour garantir l'autofinancement prévisionnel ci-dessus est fixé à 300 000 € sur les 1 974 126,28 €, le solde étant affecté directement au financement des dépenses d'investissement.

Les recettes fiscales

Les produits issus des trois taxes (TH, TFB, TFNB) peuvent être estimés à 3 332 000 € (3,292 M au BP 2014). Ces produits ont été calculés en prenant en compte une diminution à nouveau du taux de taxe d'habitation (19,50 % contre 19,98 % aujourd'hui). S'agissant des bases elles ont été évaluées sur une hausse de 1,3 % pour la TH (hausse de 1% fixée par la Loi de Finances + 0,3% au titre de la variation physique) et d'1,4% pour la TFB (1% +0,4%).

Les dotations de l'Etat

Comme en 2015 la commune devra contribuer au redressement des comptes publics et se verra ponctionner 1,8715 % de ses recettes réelles de fonctionnement sur la dotation forfaitaire, ce qui représente 168 000 €. Cependant la commune devrait bénéficier d'une part dynamique de population plus importante, sa population a en effet continué de croître (10 608 habitants en 2016 contre 10 337 en 2015). La DGF est ainsi estimée à 1 560 000 € en 2016 (1,608 M€ en 2015). La ville devrait bénéficier d'un accroissement de sa DSU Cible due à la fois à l'augmentation de sa population et la hausse de cette dotation au niveau national.

Autres participations

Elles devraient croître notamment du fait de l'aide apportée par la CAF dans la gestion des nouveaux services dédiés à la petite enfance (prestations de services et contrat enfance jeunesse).

Les produits de l'exploitation : les prévisions ont été ajustées pour tenir compte des réalisations 2015.

Au niveau de la section d'Investissement :

Les efforts réalisés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement conjugués aux résultats dégagés sur les exercices antérieurs permettent de dégager un autofinancement conséquent. En effet celui-ci s'élèverait à 3 164 228 € (comprenant l'excédent d'investissement pour 0,338 M€, l'affectation du résultat pour 1,650 M€, le virement pour 1,175 M€).

A cet autofinancement s'ajoute :

- Des subventions pour un montant de 0,587 M€ (église des Hemmes, terrain synthétique, multi-accueil ...)
 - Le FCTVA et les taxes d'aménagement pour 0,257 M€
 - Les amortissements pour 0,299 M€
 - D'autres recettes (cessions foncières, opérations d'ordre)
- L'ensemble de ces recettes représenterait avant l'inscription d'un emprunt de 4,395 M€

S'agissant des dépenses il y a lieu de prendre en compte, avant de déterminer le contenu précis de notre programme d'investissement, les dépenses suivantes :

- Remboursement en capital de la dette : 0,675 M€
- Amortissement et opérations patrimoniales : 0,021
- Travaux en régie : 0,220 M€
- Opérations d'investissement reportées : 1,455 M€ (église des Hemmes, terrain synthétique, rue Jean Bart, Impasses des Hemmes et du Fort Vert, Trottoirs avenue François Mitterrand ...)

Aussi avant même d'inscrire un nouvel emprunt, le programme d'investissement 2016 pourrait s'élever à 2,026 M€.

Dans ce programme figureront notamment la poursuite des travaux de l'église des Hemmes (phase 3 et 4 pour 600 000 €), l'aménagement de la MPE (mobilier, matériel et travaux pour 154 000 € financé à hauteur de 80 % par la CAF), la réfection des rues de Bretagne et des Cyprès, la mise en place de caméras de vidéo-surveillance, la réfection complète du revêtement de sol de l'école maternelle de l'aéroport , l'achat d'un préfabriqué permettant d'étendre le restaurant scolaire de l'école des Hautes Communes.

Voilà les orientations qui préfigurent ce que pourrait être le budget 2016.

La sixième partie présente une vision prospective des finances de la commune (dernier tableau P23).

Si nous voulons conserver une situation saine des finances de la commune, il est essentiel que nous soyons vigilants tant sur l'évolution de nos dépenses de fonctionnement que sur le niveau d'investissements que nous entendons réaliser.

L'analyse prospective présentée ici repose sur une évolution de nos recettes de fonctionnement limitée à 1 %. Cette évolution s'inscrit à la fois dans notre volonté de continuer de baisser le taux de la taxe d'habitation, mais aussi sur le maintien d'une politique de rigueur de l'Etat dans les aides qu'il apporte aux collectivités territoriales.

Si nous voulons garder une épargne disponible permettant de continuer à financer principalement nos dépenses d'investissement par l'autofinancement, il est impératif d'essayer de limiter la hausse de nos dépenses de fonctionnement à un niveau maximum d'1,5 %.

De même, si nous voulons continuer à réduire l'endettement de la commune, le programme d'investissement annuel devrait se situer dans une fourchette comprise entre 1,7 et 2 M€ (dont environ 0,220 M€ de travaux réalisés en régie). »

Monsieur le Maire remercie Monsieur Lefebvre, 1^{er} adjoint et ouvre le débat :

Madame Delcroix souhaite connaître combien représente en euros la baisse de la taxe d'habitation de 19.98 à 19.50 % ? Monsieur le Maire précise que pour la commune, çà représente un manque à gagner de 50.000 euros. Pour Madame Delcroix, cela représente à peine 10 euros par an par foyer. Ce n'est pas énorme pour relancer un pouvoir d'achat. Monsieur le Maire précise que les taux ont baissé un peu chaque année et que la baisse depuis l'arrivée de la municipalité (de 20.89 à 19.50 %) cumule une centaine d'euros d'économies par an et par foyer, ce qui au total n'est pas négligeable.

Madame Delcroix souhaite connaître le montant des subventions ainsi que les noms des donateurs pour l'église de Hemmes ? Monsieur le Maire précise que les montants définitifs ne sont pas encore connus.

Au niveau des travaux de voirie, madame Delcroix souhaiterait connaître l'estimation des travaux. Monsieur le Maire liste l'ensemble des travaux qui seront réalisés ainsi que leurs montants respectifs estimés.

Madame Delcroix souhaite savoir si les caméras seront des caméras d'identification, de reconnaissance ou dissuasives ? Monsieur le Maire précise que seules celles pour le terrain synthétique ont été achetées. Il n'y aura pas d'embauche pour le visionnage. Les enregistrements serviront uniquement en cas de problèmes.

Madame Delcroix souhaite avoir le détail sur le compte 65 (élus, contingent et subventions) sur les 3 dernières années. Monsieur le Maire précise qu'il lui sera transmis prochainement avec le compte administratif.

Madame Delcroix souhaite avoir le détail des comptes 73 et 74 sur les 3 dernières années. Monsieur le Maire précise que les informations essentielles concernant ces postes sont retranscrites dans le tableau page 15.

Madame Delcroix interroge le maire sur un emprunt de 270.000 euros en 2015 alors que la commune possède un excédent de 2.000.000 euros ? Monsieur Lefebvre précise qu'il s'agit d'un emprunt contracté en 2014 et que la ville était obligée de le débloquer.

Madame Delcroix précise que le tableau page 9 relatif à l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement est incomplet. N'apparaît que le montant de la dotation forfaitaire. Elle aimerait connaître les montants respectifs de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et de la dotation nationale de péréquation ? Monsieur le Maire explique que la DSU, nouvellement perçue par la commune, a remplacé la DSR. Aussi, il explique que la DGF est une des dotations de l'Etat. Les montants seront retranscrits dans le compte administratif.

Madame Delcroix demande des explications sur l'augmentation des 500.000 euros entre 2013 et 2015 ? Monsieur Lefebvre précise qu'il y a le coût de la police municipale, du recrutement du DST... Monsieur le Maire précise que les chiffres précis seront présentés lors du compte administratif.

Madame Delcroix précise que le tableau page 14 est faux étant entendu que la commune est passée à plus de 10.000 habitants en 2014. Or, le tableau stipule 2012. La dotation qui a été reçue

était bien pour l'année 2014. Monsieur le Maire précise que c'était un choix de l'ancienne municipalité de comparer à partir de 2012 pour 10.000 habitants.

Madame Delcroix fait remarquer page 19 un taux de réalisation des dépenses d'équipement de 42.15 %.

Madame Delcroix demande des explications page 21 sur les travaux de voirie et d'aménagement espaces extérieurs pour 1.220.000 euros. Monsieur le Maire précise que les renseignements seront donnés lors du vote du Budget Primitif ; le débat d'orientation budgétaire ne reprenant que les grands chapitres.

Madame Delcroix présente alors sa synthèse : « En 2015, il est énoncé un excédent global de plus de 2.000.000 d'euros. Le BP 2015 s'élevait à plus de 15.000.000 d'euros. L'écart est donc de 14.90 %. Rappelons qu'en 2014, l'écart était déjà de 15.9 %. Avec l'ancienne municipalité, la moyenne de 2010 à 2013 est de 6.5%. Autrement dit, avec la précédente municipalité, les prévisions budgétaires et l'exécution budgétaire étaient nettement meilleures que depuis votre arrivée. Monsieur le Maire, on vous entend souvent critiquer le président de la république et le gouvernement et vous fustigez les baisses de dotations qui étoufferaient les collectivités. Sur les 4 dernières années du mandat de la précédente municipalité, la dotation de fonctionnement avait augmenté de 4.6 %. Depuis votre arrivée, elle a bondi de 18.5 % en passant de 2.200.000 à 2.600.00. Je vous rappelle que la commune a franchi le cap des 10.000 habitants en 2014 et que si la dotation a augmenté ainsi que les habitants c'est parce que l'ancienne municipalité a su rendre par son travail la commune attractive. Dans votre campagne électorale, vous dénoncez les frais de personnel de la précédente municipalité. Rappelons que sur les 4 dernières années du mandat précédent, celles-ci n'ont augmenté que de 11.4% en 4 ans. Depuis votre arrivée, elles ont augmenté de 10.9 % en 2 ans seulement. Donc la critique est facile, mais (...) est difficile Monsieur le Maire.

A propos de la dette et de l'investissement, nous avons souvent entendu dire depuis 2 ans, que notre commune est très endettée et certes, depuis 2 ans elle l'ai un peu moins qu'auparavant mais c'est parce que vous avez réduit énormément les investissements. Selon les spécialistes, cabinets et banques, une capacité de désendettement inférieure à 8 est un très bon indice. Sur les 4 dernières années de l'équipe précédente, la moyenne n'est que de 6.10 malgré des investissements très importants (plus de 18.000.000 d'euros en 4 ans) et les finances communales se portaient bien. Et je ne vous parle pas du taux de réalisation qui n'est que de 42 %. Cela nuit gravement à l'avenir de notre commune et prive nos concitoyens d'équipement nécessaire. En conclusion Monsieur le Maire, vous avez sali l'ancienne municipalité, ce qui a choqué bon nombre de marchois qui avaient accordés depuis 20 ans leur confiance pour tout compte fait en 2 ans ne pas faire mieux voire pire avec beaucoup plus de financement. Merci de votre attention."

Monsieur le Maire précise qu'en intégrant les chiffres des restes à réaliser, on approche des taux de réalisation élevés. Il informe également qu'au regard de la situation de la commune et au vu de ce qui a été souligné par la chambre régionale des comptes, la population paye 1/3 d'impôts et de taxes supplémentaires que ce que payent en moyenne des villes de mêmes tailles. De la même façon, la ville perçoit 1/3 de recettes en moins comparé à des villes de mêmes tailles. La municipalité est donc obligée de faire attention à ne pas réaliser des investissements inconséquents. En 2017 et selon le président qui sera élu, les collectivités ne seront pas avec les mêmes perspectives d'évolution des recettes. Les dotations de la commune augmentent c'est sûr. C'est ce qui permet à la commune de mettre à niveau ses équipements (augmentation de la capacité d'accueil de la crèche, élargissement des propositions de séjours aux enfants...)

Monsieur Bouchel demande pourquoi (page 22) au chapitre 13 « subvention » un gros écart entre le prévu (903.000 euros) et le réalisé (57.000 euros). Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des subventions à percevoir pour l'église des Hemmes et le terrain synthétique qui seront perçues à la fin des travaux. Il en est de même pour les travaux de voirie (page 21 - chapitre 9002)

Concernant les travaux effectués en régie, monsieur Bouchel s'étonne de se limiter à 220.000 euros. Monsieur le Maire répond qu'il essaye de développer au maximum les travaux en régie mais qu'il est limité en personnel ; les effectifs actuels étant déjà très occupés. Il est rappelé que l'ensemble des travaux de rénovation de la mairie ont été réalisés par les services communaux.

Monsieur Bouchel termine en soulignant l'importance du document page 23 – analyse prospective jusque 2020 et se demande comment la municipalité va pouvoir réaliser l'ensemble de ses projets (notamment la place de l'Europe, les travaux du quartier des Hautes Communes...) en ne programmant que 2 millions d'investissement sachant que le fonds de roulement net va se dégrader. Le recours à l'emprunt sera à son sens nécessaire en 2017.

Monsieur le Maire rappelle l'étalement des travaux de la place de l'Europe sur les 4 – 5 prochains exercices à partir de 2017, ce qui permettra de dégager des marges de manœuvre à côté.

Monsieur Lamblin relance le débat sur l'augmentation du pouvoir d'achat qui se concrétisera également par les aides qui seront prochainement mises en place (aide à l'accession, bourse au permis de conduire, aide au 1^{er} emploi). Monsieur le Maire rappelle également que toutes les mesures qui seront mises en place se feront sous couvert du « donnant – donnant » : toute personne qui recevra quelque chose de la commune devra donner un peu de son temps à la collectivité.

En conclusion, monsieur le Maire rappelle le règlement intérieur et indique qu'il est préférable de poser les questions en avance afin que les services puissent préparer les réponses. Il est dit également que l'ensemble des documents financiers sont accessibles à tous les élus même en dehors des conseils municipaux.

La présentation du DOB n'étant pas ponctué par un vote, monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de prendre acte que les dispositions législatives dans ce domaine ont été respectées.

Le Conseil Municipal PREND ACTE que la procédure a été respectée.

2.2 Appel à projet soutien investissement public local (Subvention place de l'Europe)

L'assistant maître d'ouvrage (AMO) Urba Folia a réalisé 2 scénarii projetés lors de la cérémonie des vœux du Maire.

La présentation sera faite aux Marchois le lundi 07 mars 2016 au Foyer des Personnes Agées à 19 heures, le but étant de recueillir l'avis des administrés pour sélectionner le projet convenant au plus grand nombre.

La première estimation sommaire pour la globalité de ces 2 projets est d'un peu plus de 5 millions d'euros. Bien entendu, il a été demandé à l'AMO de faire d'autres propositions pour diminuer le montant global de l'opération.

Ce projet pourrait bénéficier d'aides très importantes de la part de l'Etat : en fonction du montant de participation, nous pourrions bâtir le calendrier prévisionnel de cette importante opération de requalification « Cœur de Ville ».

Si les aides escomptées sont confirmées, la totalité de l'opération sera effectuée pour fin 2019 sans obérer les capacités financières de la Ville.

Au cours du mois de mars, le cabinet BPH réalisera un relevé topographique très précis des zones concernées par les travaux futurs. Une consultation sera lancée pour réaliser les sondages de sols pendant le printemps.

Une première réunion technique a eu lieu en janvier avec tous les concessionnaires (Erdf, Orange, Cap Calais et le SIRA) pour appréhender toutes les problématiques de réseaux secs et humides. Une nouvelle rencontre avec l'AMO est prévue ce jeudi matin pour mettre en place le rétro-planning pour mener à bien cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – COMMUNICATIONS DIVERSES

A. TRAVAUX DE VOIRIE

• Les travaux de voirie du marché à bon de commande relatif aux voiries initialement prévus au 08 février 2016 n'ont pu démarrer en raison des mauvaises conditions climatiques. L'ensemble de ces travaux sera étalé à compter de fin février/début mars concernant :

- L'avenue de Calais
- La rue du canal
- L'avenue de Verdun
- La rue Molière
- La rue du Stade
- Et la route de Waldam

En ce qui concerne :

• La rue Robelin et l'avenue de l'Aéroport, les travaux ont démarré ce matin même.

• Pour la rue Jean Bart : Les travaux de reconditionnement de chaussée (Eiffage Travaux Publics) débuteront mi-mars. La société SET TERTIAIRE débutera les travaux d'éclairage public dernière semaine de février.

• Pour l'avenue François Mitterrand : L'entreprise HEMBERT TP démarrera la réfection des trottoirs dès ce lundi 29 février. La durée totale des travaux sera de 8 semaines.

B. TRAVAUX DE BATIMENT

• Restauration de l'église Saint Joseph des Hemmes :

Les travaux de façade extérieure, le gommage sont terminés côté façade nord et sud, les rejointoiements sont en cours. Les couvertures côté nord et sud sont terminées. Reste à réaliser la couverture au-dessus du transept.

Les travaux intérieurs : L'ossature des voutes est en cours (staff). Le piquetage des murs est réalisé à 100%. Les saignées destinées à recevoir les installations électriques sont terminées. Le câblage électrique est en cours de réalisation. Le démontage de l'échafaudage intérieur sera fait fin juin pour permettre la réalisation du dallage.

• Terrain synthétique :

Reprise des travaux pour le coulage de la couche de souplesse et réalisation de la moquette synthétique le 14/03. Les travaux devraient être terminés mi-avril. Il est nécessaire d'avoir une température extérieure de 12° pour réaliser ces travaux. Les mâts d'éclairage ont été posés ainsi que les caméras de vidéosurveillance.

- Aménagement des Hautes Communes :

Un aménagement d'aire d'accueil pour les parents d'élèves a été effectué début février (Hembert TP). Les clôtures permettant de sécuriser la cour ont été terminées le 19/01/16 (STPAE).

C. TRAVAUX EN REGIE

- Hôtel de ville : Le hall d'accueil est en cours de finition.
- Serre avenue de Calais : Ces travaux sont réalisés par l'association ADLC. Il s'agit de reconfigurer les locaux (espaces de stockage, administration, sanitaires). Les travaux seront terminés fin mars.

D. NOUVEAU PLU POUR MARCK

Le cabinet Verdi lors de sa réunion du 2 décembre 2015 a fait un rappel des préconisations du SCOT du Sympac (Schéma de Cohérence territoriale du Pays du Calais).

Pour ce qui concerne le logement : 968 logements seront réalisables, répartis comme suit :

- 30% au sein de l'enveloppe existante (soit 290 logements), ce qui représente 12 ha de foncier
- 70% en extension (soit 678 logements), ce qui représente 27 ha de foncier.

Ces nouvelles constructions sont fixées à l'horizon 2028.

Le PLU est un « outil » qui permet aux élus de prendre les décisions les plus opportunes pour un développement harmonieux de la Commune.

Il s'agit de trouver le meilleur équilibre en prenant en compte les sujets suivants :

- Le potentiel de développement économique : par exemple faire en sorte d'offrir des surfaces susceptibles d'accueillir des PME.
- D'organiser la bonne répartition des offres de logements et leur typologie sur le territoire.
- De préserver l'environnement dans la durabilité.
- De conforter les espaces littoraux en préservant ses atouts.

La Municipalité a également fait le choix de confier à la chambre d'agriculture le soin de réaliser le Diagnostic Agricole pour permettre une bonne prise en compte des enjeux agricoles dans le futur PLU.

Une première réunion de Concertation avec les acteurs du monde agricole s'est tenue le 27 janvier dernier.

Un registre a été mis en place en Mairie, il est disponible pour que les Marchoises et Marchois fassent part de leurs remarques, observations et questions sur ce sujet.

En Avril-Mai prochain débutera l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), c'est la pièce maîtresse du PLU.

« Celui-ci arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et déplacements, le développement économique et touristique, le développement des communications numériques, etc. ... Il doit fixer les objectifs de modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain »

Monsieur le Maire ne manquera pas d'informer le Conseil Municipal très régulièrement de l'avancée de ce dossier crucial pour le devenir de la Commune dans les 10 prochaines années.

➤ BUDGET PARTICIPATIF

Le premier budget participatif a été mis en place à Marck. Une enveloppe de 20 000 € dans le budget 2016 est réservée à la mise en place d'un ou plusieurs projets proposés par les habitants. Englobant n'importe quel thème, n'importe quel Marckois peut présenter jusqu'au 31 mars 2016 un projet en se rendant sur notre site internet ou en nous adressant un courrier à cet effet. Une étude de faisabilité sera ensuite réalisée en interne et les projets seront soumis au vote des habitants depuis notre site.

Le ou les projets choisis par la population seront réalisés au cours du deuxième semestre 2016.

➤ **PROJET « Salle de danses »**

Suite au rendez-vous ce 19 février dernier avec les 2 présidentes des associations de danse de la commune « I love Cheerdance » et « Trans'en dance », un projet est en cours d'étude pour aménager une nouvelle salle de danse au complexe Municipal Hubert Seban (salle blanche) où seront installés du parquet et des miroirs pour le plaisir des danseurs.

A terme, le préfabriqué utilisé, actuellement vétuste, sera supprimé.

➤ **INTERNET**

Suite à notre participation aux « Villes internet », Marck fait partie du Palmarès des labellisés 2016 avec une « @ ». Elle sera affichée sur les panneaux aux entrées de la ville et dans les supports de communication. Cela permet à notre collectivité de montrer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général.

Il n'y a que 158 communes labélisées en 2016.

Nous faisons du numérique un levier pour notre territoire et nous mettons tout en œuvre pour établir une politique publique numérique locale, équitable et accessible au plus grand nombre.

➤ **Manifestations passées :**

- **Vif succès pour la comédie « les Thibautins »** organisée par le Comité des Fêtes au complexe Hubert Seban le vendredi 29 janvier. Une comédie sympathique qui a bien fait rire le public nombreux : plus de 400 entrées contre 300 l'année dernière.

➤ **Manifestations à venir :**

Organisées par le Comité des Fêtes et de la Culture :

- Samedi 5 mars à 20h30, **soirée Chippendales** (réservée aux filles) **suivie d'une soirée dansante** au Complexe H. Seban
- **Brocante de printemps** le dimanche 3 avril agrandie sur la place de la mairie avec cette année beaucoup plus de jeux pour les petits et les grands :
Les inscriptions se feront à la salle du Complexe Municipal H. Seban les :
 - 9 mars de 9h à 17h pour les riverains
 - 10 mars de 9h à 17h pour les Marckois
 - 11 mars de 9h à 12h pour les extérieurs
- Samedi 19 mars à 20h30, toujours au Complexe H. Seban, **pièce de théâtre** « Camille a disparu » de Christian Lengagne

- L'Harmonie Batterie Municipale de Marck, l'Atelier Musique actuelle du Conservatoire Départemental du Calais et le groupe Get Deaf présentent leur **concert de printemps** le vendredi 11 mars à 20h30 au Complexe Municipal H. Seban

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service des Fêtes en mairie au 03.21.46.22.08.

4 – ARTICLE L.2122.22 DU C.G.C.T.

Marchés Publics : Procédures adaptées

- Approvisionnement en carburant des véhicules de la commune
 - Lot 1 : Fourniture de gasoil en station-service pour les véhicules poids-lourds de collecte des Ordures Ménagères
CARREFOUR MARKET : Mini : 28 000 litres/an - Maxi : 40 000 litres/an
 - Lot 2 : Fourniture de gasoil en station-service pour les véhicules légers et poids-lourds de la commune
CARREFOUR MARKET : Mini : 0 litre/an - Maxi : 35 000 litres/an
 - Lot 3 : Fourniture d'essence sans-plomb à 95% d'octane en station-service pour les véhicules légers de la commune
CARREFOUR MARKET : Mini : 0 litre/an - Maxi : 3 000 litres/an
 - Lot 4 : Livraison de gasoil pour cuve de 4000 litres
ETS CARON : Mini : 0 litre/an - Maxi : 30 000 litres/an
- Organisation de séjours été et hiver en centres de vacances
 - Lot 1 : Séjour Eté
ADP JUNIOR (Le Grau du Roi) : 904 € TTC/enfant
 - Lot 2 : Séjour Hiver
ASSOCIATION MER ET MONTAGNE (Chapelle d'Abondance - Haute-Savoie) : 675 € TTC/enfant
- Matériel de téléphonie pour la Maison Petite Enfance
 - ORANGE : 3 798.37HT
- Licences et maintenance du logiciel petite enfance (CIRIL) pour la Maison Petite Enfance
 - CIRIL : 9 830 € TTC
- Mobilier pour les accueils de loisirs
 - BURODIFF : 11 815,70 € TTC
- Levés Topographique de la Place de l'Europe
 - BPH : 9 900 € HT
- Menuiserie pour l'extension de la Maison Petite Enfance
 - BARA MENUISERIES : 17 200 € HT
- Fourniture et pose de la clôture de protection pour l'école des Hautes Communes
 - STPAE : 14 746.64 € HT
- Extension de l'aire d'accueil des parents d'élèves à l'école des Hautes Communes
 - HEMBERT TP : 8445,00 € HT
- Acquisition d'un fourgon aux Services Techniques
 - FOSMAT : 5 700 €
- Acquisition d'un tracteur aux Services Techniques
 - LOXAGRI : 6 250 € HT

*Pour votre information, veuillez noter la date du prochain Conseil Municipal :
Le mardi 22 mars 2016 à 19h00.*

*Il est obligatoire d'organiser avant le vote du Budget et du Compte Administratif, au Conseil
Municipal du 22/03, une Commission Finances ; celle-ci aura donc lieu :
Le mercredi 16 mars à 18H30 et elle concerne tous les élus*

LA SEANCE SE TERMINE A 20h40